

Pour un territoire vivant : nature, beauté, équilibre, autosuffisance et résilience, dans le respect des limites du territoire, avec justice et équité.

Mémoire présenté par Anna Zeliszczak, citoyenne de Châteauguay

Introduction

Nous vivons un moment charnière. Nos villes, conçues selon des modèles du passé, atteignent aujourd'hui leurs limites : densification sans vision d'ensemble, dépendance excessive aux taxes foncières, manque d'autofinancement et perte de résilience. Ces fragilités structurelles s'ajoutent désormais aux effets grandissants des changements climatiques; sécheresses, canicules, inondations, orages violents, etc. qui mettent en lumière l'inadaptation de nos infrastructures et de nos formes urbaines aux nouvelles réalités environnementales.

Face à ce constat, il devient urgent de repenser nos villes et nos territoires à la lumière des principes d'équilibre et de respect des limites du vivant. La nature fonctionne selon des cycles et des seuils qu'il nous faut reconnaître et intégrer dans nos décisions d'aménagement. Retrouver cet équilibre, c'est accepter que la croissance ne peut être infinie sur un territoire fini, et que la résilience collective dépend de notre capacité à vivre en harmonie avec les écosystèmes qui nous soutiennent.

Selon le consensus scientifique et les données provinciales, deux priorités doivent orienter toute stratégie climatique régionale. D'une part, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe avant tout par une transformation du transport, qui représente près de 60 % des émissions sur le territoire, principalement dues aux voitures et aux camions. Cela exige de repenser la mobilité; offrir de réelles alternatives à l'autosolo, favoriser le transport collectif, la mobilité active et des circuits de distribution plus courts et efficaces. D'autre part, l'adaptation aux changements climatiques repose sur les solutions les plus rentables et durables : la protection et la plantation d'arbres, la déminéralisation des sols, la préservation des milieux naturels et des sols vivants. Ces infrastructures vertes constituent notre meilleure défense contre la chaleur, les inondations et l'érosion, tout en améliorant la qualité de vie et la résilience du territoire. Pour y parvenir, il faut reconstruire la ville sur elle-même, freiner l'artificialisation des terres et redonner de l'espace au vivant.

Les mesures recommandées par les experts trouvent un écho dans les expériences vécues par les citoyennes et citoyens : 44 % des impacts ressentis concernent les inondations, tempêtes et pannes électriques, suivis par les effets sur la santé physique et mentale. Dans ce contexte d'urgence climatique et sociale, il devient essentiel de rappeler que le droit à un environnement sain est reconnu au Canada.

Depuis 2023, ce droit est formellement inscrit dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Son cadre repose sur trois principes fondamentaux : la justice environnementale, incluant la prévention des effets disproportionnés sur les populations vulnérables ; la non-régression, pour garantir que les acquis en matière de protection environnementale ne soient pas affaiblis ; et l'équité intergénérationnelle, pour protéger les besoins des générations futures. Ces principes s'ajoutent aux valeurs de la LCPE déjà énoncées depuis 1999, telles que le développement durable, l'approche fondée sur les écosystèmes, la coopération intergouvernementale, la prise de décision fondée sur la science et le principe de précaution, la prévention de la pollution et le principe du pollueur-payeur.

La protection de l'environnement et de la santé humaine est une responsabilité partagée entre tous les ordres de gouvernement et doit guider l'ensemble des décisions publiques, du local au fédéral. **Les municipalités et les MRC doivent donc s'en inspirer dans leurs politiques et leurs Plans climat, afin de prévenir la dégradation des milieux naturels, intégrer la santé humaine et écologique dans leurs décisions et garantir une justice environnementale pour tous.** Les plans et règlements d'urbanisme, de gestion de l'eau, de mobilité et d'aménagement du territoire doivent être revus à la lumière de ces obligations pour assurer un territoire résilient, équitable et durable pour les générations actuelles et futures.

Pour transformer cette vision en réalité, le Plan climat de la MRC de Roussillon doit servir de guide concret et inspirant, en établissant des lignes directrices, des objectifs clairs, des règlements opérationnels et des outils de connaissance pour tous les acteurs du territoire. Il doit promouvoir un territoire sûr, vert, vivant et beau, où l'autosuffisance énergétique et alimentaire, la sécurité face aux urgences, la justice sociale et l'équité environnementale sont au cœur des décisions, et où chaque citoyen peut se sentir protégé, écouté et motivé à agir.

Pour atteindre cette vision, le Plan climat de la MRC Roussillon doit proposer des lignes directrices et des orientations qui permettront aux municipalités et aux acteurs du territoire de : »

- **Protéger et restaurer les milieux naturels** : orienter les actions vers la préservation et la mise en valeur des boisés, rivières, zones humides et berges accessibles à tous, véritables poumons du territoire et refuges pour la biodiversité.
- **Végétaliser massivement** : promouvoir la transformation des cours d'école, rues, stationnements et zones industrielles en espaces vivants, frais et agréables, propices au bien-être et à la rencontre.

- **Intégrer la nature à la vie quotidienne** : encourager des aménagements où chaque citoyen peut profiter d'une vue sur la verdure depuis sa fenêtre ou son seuil, avec des petits espaces verts et des assises urbaines invitant à la détente et à la contemplation.
- **Renforcer la santé et la sécurité** : orienter les plans municipaux pour mieux préparer la population aux vagues de chaleur, tempêtes et pannes de courant, en facilitant l'accès aux soins, aux services d'urgence et à l'information en temps réel.
- **Favoriser l'équité, la justice sociale et l'autosuffisance** : guider le développement de projets d'énergie renouvelable locale, de sécurité alimentaire et de protection des berges et des ressources en eau pour tous, sans laisser personne de côté.
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : recommander des mesures pour soutenir la transition énergétique, encourager la mobilité active et collective, et cibler en priorité les secteurs industriels et commerciaux là où l'impact est le plus significatif.
- **Éduquer, mobiliser et encadrer** : proposer des lignes directrices, objectifs et outils pour informer la population sur les risques et les comportements à adopter, et pour susciter l'engagement citoyen dans les actions quotidiennes.
- **Reconnaître et collaborer avec les communautés autochtones** : établir un dialogue respectueux et continu avec la communauté de Kahnawake, afin d'intégrer leur savoir traditionnel et leur perspective dans la gestion des milieux naturels, l'aménagement du territoire et les initiatives de résilience climatique.

Les principes de résilience, d'équité et de respect des limites du territoire servent de fondement à la mise en œuvre du Plan climat. La première étape consiste à cibler les actions d'atténuation des gaz à effet de serre, en concentrant les efforts là où ils produiront les résultats les plus significatifs.

Atténuation des GES : concentrer les efforts là où ils comptent

Réduire les émissions de gaz à effet de serre est essentiel pour limiter la gravité des crises climatiques futures. Les principaux secteurs émetteurs dans la MRC de Roussillon sont le transport, l'industrie et le commerce. Les actions doivent donc se concentrer sur ces domaines, là où elles auront le plus d'effet.

Transport et mobilité

Priorité à la mobilité durable : le Plan climat devrait proposer des mesures pour rendre le transport collectif et actif plus pratique, attractif et accessible, afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle. Parmi les recommandations :

- **Allonger les horaires des autobus et navettes** pour couvrir davantage les plages horaires et les besoins des citoyens.
- **Développer un service de vélos électriques en libre-service**, favoriser le covoiturage communautaire et promouvoir des services d'autopartage comme Communauto.
- **Renforcer le transport ferroviaire et ses services associés** : augmenter la fréquence des trains de banlieue (ligne Candiac), créer des navettes de rabattement vers les gares depuis les quartiers résidentiels, et mettre en place une tarification incitative.
- **Améliorer l'accessibilité autour des gares** : park & ride, stationnement pour vélos, aménagement piétonnier et cyclable sécurisé, et densification autour des gares pour favoriser la multimodalité et réduire les trajets en voiture.
- **Promouvoir les petites voitures** et encourager leur utilisation pour les trajets quotidiens.
- **Créer des voies de covoiturage** réservées aux véhicules avec trois personnes ou plus pour encourager le partage des trajets.

Industrie et commerce

Concentrer les efforts sur l'efficacité énergétique et la transition vers les énergies renouvelables. Par exemple, récupérer la chaleur produite par les machines ou les réfrigérateurs dans les commerces, installer des panneaux solaires ou des toits verts, déminéraliser les stationnements et les espaces autour des bâtiments, et planter davantage d'arbres dans les zones industrielles pour améliorer le climat local et séquestrer le carbone.

Adaptation aux changements climatiques

Constats et priorités citoyennes

Les citoyens de la MRC de Roussillon identifient clairement leurs principales préoccupations face aux aléas climatiques :

- Inondations, tempêtes et pannes électriques : 44 %
- Problèmes de santé physique : 15 %
- Problèmes de santé mentale : 12 %

- Biens endommagés : 14 %
- Pertes monétaires : 4 %

Ces résultats montrent que la **sécurité, la santé et la résilience du territoire** doivent guider les mesures d'adaptation.

Axes d'action pour l'adaptation

Pour répondre à ces priorités, le Plan climat devrait proposer des **lignes directrices concrètes** afin que chaque habitant se sente protégé, soutenu et inclus, tout en renforçant la capacité de la collectivité à faire face aux événements extrêmes et aux crises futures. Les actions peuvent se structurer autour de quatre priorités :

Sécurité

- Identifier les populations vulnérables et maintenir un registre pour les contacter en cas d'urgence.
- Créer des comités citoyens de quartier pour soutenir la population lors d'événements extrêmes.
- Déployer des véhicules d'alerte mobile avec sirènes et haut-parleurs pour diffuser des messages d'urgence.
- Renforcer les services 911 avec des lignes de secours pour éviter la saturation lors des catastrophes.
- Communiquer de façon proactive sur les prévisions météorologiques dangereuses et les consignes à suivre.
- Encourager chaque citoyen à disposer d'un **kit de sécurité de 72 heures** (eau, nourriture, lampes, batteries, radio).
- Installer des défibrillateurs dans les parcs et bâtiments publics.

Santé

- Mettre en place des **refuges climatiques** pour se protéger lors des vagues de chaleur ou de froid extrême.
- Offrir un **soutien psychosocial** pour les personnes affectées par le stress ou les traumatismes liés aux catastrophes.
- Promouvoir la santé active via des **pistes cyclables et espaces verts accessibles**.

- Surveiller et améliorer la qualité de l'air et de l'eau pour protéger la santé de tous.

Équité

- Garantir l'accès équitable aux services et infrastructures de protection pour tous les quartiers.
- Soutenir l'adaptation des logements et infrastructures des ménages à faibles revenus.
- Impliquer toutes les communautés, y compris les jeunes et les communautés autochtones, dans la **co-construction des solutions locales**.

Résilience

- Préparer les services essentiels (hôpitaux, 911, approvisionnement en eau et énergie) à résister aux événements extrêmes.
 - Restaurer les milieux naturels et créer des **infrastructures vertes et bleues** pour gérer l'eau, rafraîchir l'air et protéger la biodiversité.
 - Développer l'**autosuffisance énergétique locale** avec micro-réseaux, énergies renouvelables et récupération de chaleur.
 - Soutenir la **sécurité alimentaire** via l'agriculture locale, les jardins communautaires et les circuits courts.
 - Protéger et restaurer les milieux naturels : boisés, rivières, zones humides et berges accessibles au public.
 - Végétaliser les rues, cours d'école, stationnements et zones industrielles.
 - Repenser les espaces urbains pour réduire l'imperméabilisation et permettre à chacun de vivre au contact de la nature.
-

Gestion de l'eau et résilience face aux risques hydriques

La sécurité et la qualité de l'eau potable constituent un enjeu majeur pour la MRC de Roussillon. Les risques incluent la pollution, la surexploitation, les inondations et les incidents comme ceux des lagunes à Mercier. Le Plan climat doit proposer des lignes directrices et actions pour garantir **l'accès à l'eau pour tous**, protéger les écosystèmes aquatiques et limiter les contaminations chimiques :

Protection et restauration des milieux aquatiques

- Restaurer et protéger les rivières, cours d'eau, zones humides et berges pour maintenir leur rôle de régulateurs naturels des crues et de filtres écologiques.
- Créer des corridors bleus pour améliorer l'infiltration, la rétention et la purification des eaux.
- Définir des limites réglementaires claires pour les pesticides, herbicides et substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), et renforcer les tests réguliers pour garantir le respect de ces normes.

Gestion durable et résiliente de l'eau

- Évaluer les infrastructures existantes (stations de traitement, réseaux, lagunes) et leur capacité à résister aux épisodes extrêmes.
- Mettre en place des systèmes de surveillance en temps réel pour détecter les incidents, prévenir les fuites et protéger la santé publique.
- Promouvoir la récupération des eaux pluviales et le traitement des eaux grises pour réduire la pression sur le réseau.

Participation citoyenne et sensibilisation

- Informer et mobiliser la population sur la réduction de la consommation d'eau, les comportements responsables et la protection des milieux aquatiques.
- Encourager les initiatives locales de résilience : jardins de pluie, toits verts, bassins de rétention et infiltration dans les propriétés privées et publiques.

Lien avec la sécurité alimentaire et les écosystèmes

- Protéger les sources d'eau pour soutenir l'agriculture locale et urbaine, indispensable à l'autosuffisance alimentaire.
- Maintenir la biodiversité aquatique et terrestre, essentielle à l'équilibre écologique et à la résilience climatique.

Urbanisme, patrimoine et réglementation

Le Plan climat doit fournir des lignes directrices pour que l'urbanisme et la réglementation deviennent des leviers d'adaptation concrète :

- **Planification du territoire et adaptation** : identifier et éviter les zones vulnérables aux inondations et aux tempêtes, intégrer des infrastructures vertes (arbres, jardins pluviaux, surfaces perméables), renforcer les normes de construction pour mieux résister aux aléas climatiques.
 - **Atténuation des GES et efficacité énergétique** : favoriser la densification et la mixité fonctionnelle, promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations municipales, installer des toits verts et solaires, récupérer la chaleur industrielle, et aménager des infrastructures pour la mobilité active et collective.
 - **Coordination et réglementation** : la MRC peut harmoniser les règlements municipaux, fournir des lignes directrices et fixer des objectifs mesurables pour toutes les municipalités, afin d'assurer cohérence, équité et résilience.
-

Beauté, patrimoine et résilience dans le Plan climat

Un autre aspect souvent oublié dans la planification climatique est la beauté et le lien avec la nature. Le Plan climat de la MRC devrait inclure des directives visant à ce que chaque citoyen puisse voir et profiter de la nature et de paysages agréables dès qu'il sort de chez lui. Ces mesures renforcent le bien-être, l'attachement au territoire et peuvent également soutenir la résilience climatique. Nos villes doivent inspirer et émouvoir : des quartiers esthétiques et humains, des espaces publics conviviaux, et une mixité fonctionnelle rapprochant logements, commerces et services pour réduire les déplacements et renforcer la cohésion sociale.

Quelques exemples de directives que la MRC pourrait intégrer :

- **Rues et avenues bordées d'arbres**
Planter des arbres le long des nouvelles rues et des routes réaménagées pour créer des corridors verts et agréables à vivre.
Bénéfices climatiques : ombrage pour réduire les îlots de chaleur urbains, absorption du CO₂ et meilleure infiltration des eaux de pluie.
- **Espaces verts et coins nature pour chaque bâtiment multi-résidentiel ou commercial**
Créer des aires de repos et de végétalisation intégrées, avec des arbres, jardins éponges, haies, bancs et jardins accessibles.
Bénéfices climatiques : rétention d'eau, séquestration du carbone, rafraîchissement local et soutien à la biodiversité.

- Préservation du patrimoine et intégration du paysage agricole ou rural**
 Définir des lignes directrices sur l'architecture et l'aménagement extérieur pour préserver l'identité régionale et valoriser le caractère agricole et naturel du territoire.
Bénéfices climatiques : favorise l'utilisation de matériaux durables et locaux, améliore l'intégration paysagère, réduit les îlots de chaleur et renforce le sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu.
- Toits verts et toits solaires**
 Encourager ou imposer l'installation de toits verts et/ou solaires sur les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures, ainsi que l'aménagement d'ombrières solaires au-dessus des grands stationnements, à l'image de ce qui se fait en France.
Bénéfices climatiques : Ces mesures permettent de produire de l'énergie renouvelable localement, de réduire les îlots de chaleur et d'offrir des zones d'ombre qui améliorent le confort des usagers.
- Réduction de l'imperméabilisation des stationnements et espaces minéralisés**
 Transformer les surfaces minérales en espaces perméables et végétalisés, avec des arbres et des îlots verts.
Bénéfices climatiques : meilleure infiltration des eaux, diminution des risques d'inondation et rafraîchissement du microclimat.
- Créer des fontaines, mares urbaines et zones d'eau accessibles** : ces éléments rafraîchissent l'air et renforcent le bien-être collectif lors des périodes de chaleur extrême

Redonner de l'espace à la nature et à la biodiversité

Le Plan climat devrait également encourager les municipalités à revoir leurs pratiques d'aménagement paysager. Trop souvent, les règlements municipaux favorisent encore les pelouses uniformes, pauvres en biodiversité et coûteuses à entretenir. Il est temps de passer d'une logique de contrôle à une logique de cohabitation avec la nature.

Quelques pistes que la MRC pourrait encourager :

- Remplacer les pelouses par des plantations indigènes**
 Inciter les municipalités et les citoyens à privilégier les plantes locales adaptées au climat et au sol de la région, qui nécessitent peu d'entretien et soutiennent la faune.
Bénéfices climatiques : augmentation de la biodiversité, stockage du carbone dans les sols, réduction des besoins en eau et en tonte (moins d'émissions).
- Réduire l'entretien et les surfaces tondues sur les terrains municipaux**
 Convertir une partie des parcs, accotements et espaces institutionnels en prairies

fleuries ou zones naturelles.

Bénéfices climatiques : économies pour les municipalités, création d'habitats pour les pollinisateurs, meilleure infiltration de l'eau et amélioration de la qualité de l'air.

- **Assouplir ou modifier les règlements municipaux sur l'aménagement paysager**

Retirer les exigences de pelouse obligatoire ou de tonte fréquente, et permettre les aménagements naturels et écologiques sur les terrains privés.

Bénéfices climatiques : adaptation naturelle du territoire aux sécheresses, réduction des émissions liées à l'entretien et augmentation du couvert végétal.

- **Créer des corridors écologiques à l'échelle régionale**

Relier les milieux naturels et boisés entre eux par des zones végétalisées continues (rivières, routes, pistes cyclables, bandes riveraines).

Bénéfices climatiques : permet aux espèces de se déplacer, renforce la résilience des écosystèmes et améliore le paysage pour les citoyens.

Repenser la vocation agricole du territoire

Avec plus de **73 % de son territoire zoné agricole**, la MRC de Roussillon possède un potentiel exceptionnel pour devenir un modèle d'autonomie et de résilience alimentaire. Pourtant, la production agricole régionale demeure peu diversifiée. En **2023, la production de grains en Montérégie Sud-Est était dominée par le maïs (79 %) et le soya (16 %)**, laissant à peine **5 % pour les autres céréales**. Ces cultures, souvent destinées à l'exportation ou à l'alimentation animale, contribuent peu à nourrir la population locale et participent à la dégradation des sols, à la perte de biodiversité et à la dépendance aux intrants chimiques.

Le Plan climat offre une occasion unique de **repenser la vocation agricole du territoire**, en valorisant une production diversifiée, locale et durable, qui profite à la fois aux citoyens, aux agriculteurs et à l'environnement.

Quelques pistes à envisager :

- **Diversifier les cultures et soutenir la production locale destinée à la consommation régionale**

Encourager la transition vers des cultures nourricières (fruits, légumes, légumineuses, céréales anciennes, plantes médicinales, etc.) grâce à des incitatifs financiers, des formations et des programmes de partenariat entre la MRC et les producteurs.

Bénéfices climatiques : réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, meilleure santé des sols, baisse des émissions liées au transport.

- **Établir des contrats de production entre la MRC, les villes et les agriculteurs**
Les municipalités, écoles, hôpitaux et résidences pour aînés pourraient conclure des ententes d'approvisionnement avec les producteurs de la région.

Bénéfices climatiques : diminution des émissions de transport, stimulation de l'économie locale, création d'un réseau alimentaire résilient.

- **Créer un réseau d'approvisionnement régional**

Mettre en place des marchés publics permanents, des épiceries coopératives régionales ou des points de vente municipaux approvisionnés par les fermes locales.

Bénéfices climatiques : réduction des trajets d'approvisionnement, maintien de la richesse dans la région, meilleure sécurité alimentaire.

- **Développer une logistique régionale mutualisée**

Créer une flotte régionale de transport réfrigéré ou des points de collecte partagés afin de faciliter la distribution des produits locaux sans multiplier les déplacements individuels des producteurs.

Bénéfices climatiques : réduction des émissions de GES, lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Soutenir les microfermes et l'agriculture urbaine**

Utiliser des terrains municipaux, institutionnels ou industriels sous-utilisés pour l'installation de microfermes, de jardins collectifs ou de serres quatre saisons.

Bénéfices climatiques : production alimentaire de proximité, création d'emplois verts, renforcement de la résilience locale.

- **Créer un pôle d'innovation agroalimentaire régional (HUB)**

Établir un centre d'innovation réunissant agriculteurs, chercheurs, citoyens et entreprises pour développer des pratiques durables : agroforesterie, permaculture, culture régénératrice et technologies agricoles vertes.

Bénéfices climatiques : amélioration de la gestion des sols, partage de connaissances, soutien à la transition écologique du secteur.

- **Valoriser les surplus et boucler la boucle**

Mettre en place une filière régionale pour transformer ou redistribuer les surplus agricoles et alimentaires, ainsi qu'un système de compostage à grande échelle pour nourrir les sols avec les matières organiques locales.

Bénéfices climatiques : réduction du gaspillage, séquestration du carbone dans les sols, économie circulaire locale.

Autosuffisance énergétique et préparation des services essentiels

Le Plan climat doit viser un territoire autonome, résilient et capable de résister aux événements climatiques extrêmes, tout en garantissant l'accès aux services essentiels pour tous les citoyens.

Quelques pistes à envisager :

- **Production locale d'énergie renouvelable**

Encourager l'installation de panneaux solaires, de toits verts photovoltaïques et de petites éoliennes adaptées au territoire, sur les bâtiments municipaux, scolaires, commerciaux et résidentiels.

Bénéfices climatiques : réduction des émissions de GES, indépendance énergétique locale, stimulation de l'économie verte.

- **Récupération de chaleur et micro-réseaux**

Valoriser la chaleur résiduelle des bâtiments industriels, des commerces ou des centres communautaires pour le chauffage local, et développer des micro-réseaux municipaux pour sécuriser l'approvisionnement en électricité.

Bénéfices climatiques : efficacité énergétique, réduction des pertes et des coûts, meilleure résilience face aux pannes.

- **Préparation et résilience des services essentiels**

Garantir que les hôpitaux, services d'urgence (911), infrastructures de distribution d'eau et d'énergie disposent de systèmes de secours fiables, de plans de continuité et de dispositifs mobiles de communication (véhicules équipés de sirènes ou haut-parleurs).

Bénéfices climatiques : réduction de la vulnérabilité de la population lors d'événements extrêmes, maintien des services critiques.

- **Mobilisation citoyenne pour l'autonomie**

Sensibiliser la population à disposer d'un kit de sécurité pour 72 heures (eau, nourriture, batteries, lampe), installer des défibrillateurs dans les lieux publics et encourager les initiatives locales de soutien entre voisins.

Bénéfices climatiques : renforcement de la résilience sociale et individuelle, préparation aux catastrophes.

Mobilisation et éducation citoyenne

Pour réussir, le Plan climat doit être **participatif et communicatif** :

- **Campagnes d'information** sur les risques climatiques et les comportements à adopter.
- **Formation et sensibilisation** dans les écoles et les communautés.
- **Forums et causeries citoyennes** pour co-construire les solutions locales.
- **Valorisation des initiatives locales** : coopératives, jardins communautaires, projets citoyens.

Habitudes de consommation et réduction de l'empreinte écologique

Les choix de consommation ont un impact direct sur l'environnement. Le Plan climat peut proposer des lignes directrices et actions pour encourager des pratiques responsables et durables :

- **Favoriser une alimentation végétale** : augmenter la part de légumes, fruits, légumineuses et céréales pour réduire l'empreinte carbone liée à la production de viande et de produits laitiers.
- **Acheter local** : privilégier les produits régionaux afin de diminuer les émissions liées au transport des aliments.
- **Réduire, réutiliser, recycler** : acheter moins, réparer les objets, recycler le papier, le plastique et les autres matériaux.
- **Planifier et composter** : organiser les repas pour éviter le gaspillage alimentaire et transformer les restes en compost pour nourrir les sols.

Ces habitudes citoyennes contribuent directement à **réduire les GES, préserver les ressources locales**, et soutenir **l'autosuffisance alimentaire et énergétique** du territoire.

À mon avis, le Plan climat de la MRC de Roussillon devrait être bien plus qu'une simple liste de mesures techniques : il devrait représenter une vision globale pour un territoire vivant, résilient, équitable et autosuffisant. Je crois que la croissance infinie n'est pas compatible avec un territoire limité, et que la résilience collective dépend de notre capacité à vivre en harmonie avec les écosystèmes qui nous soutiennent.

Selon moi, le Plan climat devrait prioriser : la protection et la restauration des milieux naturels, la mobilité durable, la sécurité et la qualité de l'eau, le soutien à l'agriculture locale, l'autosuffisance énergétique et l'engagement citoyen. Il devrait combiner réduction des émissions, adaptation aux aléas climatiques et justice environnementale, tout en valorisant la beauté et l'identité de notre territoire.

Je suis convaincue qu'agir ainsi permettra non seulement de protéger l'environnement et la santé des citoyens, mais aussi de créer des communautés plus solidaires, autonomes et fières de leur territoire. Pour moi, le Plan climat doit être ce guide inspirant, transformant les défis climatiques en véritables opportunités pour construire un territoire durable, résilient et vivant, pour nous et pour les générations futures.